

16 millions de réfugiés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683217>

Nutzungsbedingungen

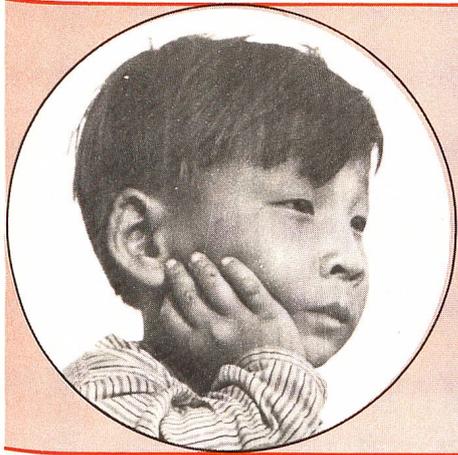
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Réfugiés du monde



16 millions de réfugiés

En 1980, 7,9 millions de réfugiés étaient à la recherche d'un pays d'asile, alors que l'on dénombrait environ 8,1 millions de «réfugiés de l'intérieur», soit des personnes déplacées dans leur propre patrie.

Les motifs d'une telle affluence de réfugiés? La guerre, la misère, les persécutions politiques, l'intolérance religieuse, le racisme. Les foyers de crise étant de plus en plus nombreux, un peu partout dans le monde, il faut aujourd'hui apporter simultanément de l'aide aux réfugiés à différents endroits du globe.

L'aide aux réfugiés revêt différentes formes

Dans sa phase première, l'aide aux réfugiés se veut généralement une aide en cas de détresse et de catastrophe. Il importe alors de sauver des vies et d'assurer aux victimes une protection élémentaire et une certaine sécurité.

Au cours de la deuxième phase, il convient de rechercher et d'appliquer des solutions durables. L'aide aux réfugiés prend alors le caractère d'une aide sociale à long terme.

Ce qu'on entend par «solutions durables»:

- Le rapatriement et le retour volontaires, dépendant de la situation politique régnant dans leur patrie.
- L'installation et l'intégration dans le pays de premier asile, se trouvant en règle générale à proximité immédiate du pays d'origine, dépendant des possibilités d'accueil du pays de premier asile et de son désir d'intégrer des réfugiés.

- L'installation et l'intégration dans un pays de deuxième asile, généralement éloigné du pays d'origine, ou dépendant de la volonté d'accueillir des réfugiés manifestée par ce pays de deuxième asile.

Pour des raisons politiques et militaires, il n'est toutefois souvent pas possible de trouver des solutions durables dans les délais souhaités. Le danger est alors grand de voir une situation provisoire se muer en situation durable.

L'existence des réfugiés, dans un camp ou en dehors d'un camp, se transforme trop fréquemment en un mode d'existence permanente, au ban de la légalité et entraînant toutes les conséquences sociales négatives que provoque un déracinement prolongé.

L'aide aux réfugiés en tant qu'aide d'urgence, aide sociale et aide à l'intégration peut avoir bien des aspects.

Les supports de l'aide apportée aux réfugiés

Le réfugié qui quitte sa patrie a besoin de la protection et de l'aide d'un pays étranger et de sa population.

De leur côté les pays qui ont à faire face à un afflux massif de réfugiés font généralement appel à la solidarité internationale pour surmonter les problèmes qu'ils ont à résoudre.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pour mission de préserver les droits des réfugiés et de trouver à leur intention des pays d'asile. De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge assure protection et aide aux réfugiés et aux victimes de persécutions.

L'aide apportée par la Suisse aux réfugiés repose sur quatre piliers principaux. La caractéristique de cette aide est l'étroite liaison existant entre les initiatives officielles et privées.

- Apport d'une aide directe à l'étranger (par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe de la Confédération, les œuvres d'entraide privées et confessionnelles).
- Aide financière des organisations internationales (HCR, CICR).
- Accueil provisoire de réfugiés en Suisse (responsables: Confédération, cantons, œuvres d'entraide, Service territorial de l'armée).
- Octroi de l'asile en Suisse (responsables: Confédération, cantons, œuvres d'entraide).

La Croix-Rouge suisse est partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Gouvernement suisse et du CICR. Les fonds que la Croix-Rouge suisse a utilisés dans le cadre de l'aide apportée aux réfugiés en Suisse et dans le monde ont plus que quintuplé entre 1976 et 1980, passant de 1,5 à 8 millions de francs. La Confédération participe à ces dépenses, mais la majeure partie des fonds provient de la population suisse, des cantons et des communes qui remettent leurs dons directement aux œuvres d'entraide ou à la Chaîne du Bonheur. La générosité dont les uns et les autres font ainsi preuve témoigne de leur compréhension à l'égard du problème des réfugiés considéré à l'échelle mondiale. Elle prouve également la confiance que l'on met dans le travail de la Croix-Rouge suisse. Qu'ils en soient remerciés ici!